

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 17 septembre 2024.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- FORTIN Céline donne pouvoir à URVOY Laurence
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à BURLLOT David,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,

SECRETAIRE DE SEANCE : de SALLIER DUPIN Stéphane

Délibération n°2024-084

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

**AFFAIRES FONCIERES
ACQUISITION DU CHEMIN DES PALEFRENIERS (LAMBALLE)**

Dans le cadre du programme de développement et de revitalisation du centre-ville de Lamballe « Lamballe 2025 », la Commune a aménagé le chemin des Palefreniers, reliant le parking Saint-Martin au Champ de Foire. Cette liaison douce a été créée avec l'accord du Syndicat Mixte du Haras National de Lamballe et de Lamballe Terre & Mer, sur leur propriété respective.

Il a été convenu avec ces structures que l'assiette foncière du chemin revienne à la commune au terme des travaux, par une cession à l'euro pour chaque emprise. Les plans de bornage et de division définitifs étant réalisés, il est possible de procéder à l'acquisition du chemin.

Il s'agit pour la commune de faire l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées :

- AK 648 de 725 m² appartenant à Lamballe Terre & Mer,
- AK 650 de 1457 m² appartenant au Syndicat Mixte du Haras National de Lamballe.

Considérant :

- L'accord des propriétaires de vendre à l'euro,
- Que la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) ne délivre pas d'avis des domaines pour les acquisitions inférieures au seuil de 180 000 €,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'acquérir les emprises cadastrées AK648 à Lamballe Terre & Mer et AK650 au Syndicat Mixte du haras National, au prix d'un euro pour chaque acquisition,
- DIT que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge de la Commune,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 7 OCT. 2024

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

